

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 797 confiant à M. l'inspecteur des affaires administratives les fonctions prévues par l'arrêté du 19 avril 1934 portant organisation de la frison d'Obock et réorganisation de la prison de Djibouti autorisant la formation de l'Automobile-Club de la Côte française des Somalis

n° 797

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1938

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1938

Date du numéro
31 août 1938

TEXTE INTÉGRAL

Les fonctions confiées au chef des bureaux du secrétariat général par l'arrêté du 19 avril 1934 portant organisation de la prison d'Obock et réorganisation de la prison de Djibouti seront désormais exercées par l'inspecteur des affaires administratives